

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 784

4 mai 2007

SOMMAIRE

Alequine S.A.	37605	Monster Luxembourg S.A.	37622
A.L.T. Management S.A.	37626	Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l.	37622
Aran International S.A.	37622	Multiplan Group S.A./N.V./Ltd/AG	37623
CardioNord S.à r.l.	37624	Mutua (Luxembourg) S.A.	37628
Casavitae S.à r.l.	37609	Obelsa Biotechnology Specialist Company S.à r.l.	37630
CPI Capital Partners Financing S.à r.l. ...	37620	Obelsa Biotechnology Specialist Company S.à r.l.	37630
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.	37627	Peabody Boetie S.à r.l.	37606
Estée Lauder S.à r.l.	37626	Pempa S.à r.l.	37632
Fin.Sia Holding S.A.	37628	Pinnacle Prime 3	37620
Fobafin S.A.	37631	Reamon Holding S.A.	37631
Gavina S.A.	37589	Rivar S.A.	37624
GFM (CE) S.A.	37602	Rosebush S.A.	37625
Gian Burrasca S.A.H.	37625	Seri System International S.A.	37625
Golfe de Bougie SA	37627	Shay Properties Bury S.à r.l.	37611
Insutrel S.A.	37623	Shropshire S.à r.l.	37592
Internationale Beteiligungen Holding AG	37626	SOLA Optical Holdings S.à r.l.	37632
International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A.	37628	TS Consulting S.A.	37626
Klingelberg Luxembourg A.G.	37629	Uta S.A.	37629
Levens Administration Office S.A.	37632	VG Invest International S.A.	37621
Lirvest S.à r.l.	37586	Victory Holding S.A.	37621
Lofta S.A.	37589	Vicus S.A.	37627
Luxea S.A.	37586	Wald Holding S.A.	37592
Luxhelios S.A.	37625	Willette Corporation S.A.	37605
Lux-Minerals S.A.	37608	Willette Corporation S.A.	37604
Luxury Trade S.A.	37623	Zirkem S.A.	37624
MAISON Eugène SCHROEDER Sàrl	37611		
Masfin SA	37631		

Luxea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.077.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 15 janvier 2007

1. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Patricia Jupille en tant qu'administrateur et nomme en son remplacement, M. Fabrice Jourquin, demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur et administrateur délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour LUXEA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036774/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Lirvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.761.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société ECOPROMPT S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 14 février 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de LIRVEST S.à.r.l.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Événements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature

individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par ECOPROMPT S.A., prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société:

- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Monsieur Philippe Richelle, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Monsieur Adrien Coulombel, employé privé, avec adresse professionnelle au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2007, EAC/2007/1410. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037164/239/148.

(070032956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Gavina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.683.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 2 mai 2006
tenue extraordinairement le 17 juillet 2006*

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs M^e Jean-Marie Verlainne, Mme Frédérique Vigneron, l'administrateur et l'administrateur Délégué M. Pietro Frasca ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour GAVINA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036804/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Lofta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.374.

In the year two thousand seven, on the eighth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LOFTA S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on May 10, 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1359 of July 14, 2006.

The meeting was opened by Mr Alexandre Bosoni, Président, residing in 1425 Brickell Avenue 56E, Miami, Florida, United States of America, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Carine Grundheber, «licenciée en lettres modernes», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 4 of the by laws, which henceforth will read as follows:

« **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management, the development, the renting of all or part of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, for its own behalf or on behalf of third party, as well as the property development and any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.»

2. Amendment of articles 11 and 16 of the by laws, in order to adapt them to the Law of August 25, 2006, amending the Law of August 10, 1915 pertaining to commercial companies, which henceforth will read as follows:

« **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.»

« **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.»

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed ne varietur by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 4 of the by laws, which henceforth will read as follows:

« **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management, the development, the renting of all or part of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, for its own behalf or on behalf of third party, as well as the property development and any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.»

Second resolution

The general meeting decides to amend articles 11 and 16 of the by laws, in order to adapt them to the Law of August 25, 2006, amending the Law of August 10, 1915 pertaining to commercial companies, which henceforth will read as follows:

« **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.»

« **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately one thousand euro (1,000.-EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOFTA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1359 du 14 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre Bosoni, Président, demeurant à 1425 Brickell Avenue 56E, Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique,

qui désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, le développement, la location de tout ou partie d'immeubles situés à Luxembourg ou à l'étranger, pour le compte de la société ou pour le compte de tiers, ainsi que la promotion immobilière et toutes transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui le favorisent.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.»

2. Modification des articles 11 et 16 des statuts pour les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, le développement, la location de tout ou partie d'immeubles situés à Luxembourg ou à l'étranger, pour le compte de la société ou pour le compte de tiers, ainsi que la promotion immobilière et toutes transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui le favorisent.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 11 et 16 des statuts pour les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bosoni, C. Grundheber, P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 31CS, fol. 93, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007036477/220/168.

(070032447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Wald Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 97.804.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung,
abgehalten als Ausserordentliche Generalversammlung am 12. Februar 2007*

Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Abschlussprüfers EURO ASSOCIATES mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, und ernennt zum neuen Abschlussprüfer die Gesellschaft EUROCOMPRES S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2009.

Luxemburg, den 12. Februar 2007.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2007036842/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Shropshire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.730.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of February,
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

WILTSHIRE HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, in process of registration;

represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Vaduz on 13 February 2007.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed in the presence of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of SHROPSHIRE S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to companies such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form, subject at all the times to compliance with applicable laws in particular of the financial sector. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may also enter into lease or leasing transactions with other companies relating to assets of any kind or whatever nature, and within the limits provided by any applicable laws in such matter.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares

may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

If the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed several Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandates. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority

rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
WILTSHIRE HOLDINGS LIMITED	12,500.-	500	12,500.-
Total:	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,700.- (one thousand seven hundred euros).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2007.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of managers and resolved to appoint:

- Ms Zamyra Cammans, company director, born in Utrecht (the Netherlands) on 11 February 1969 and professionally residing at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg and

- Ms Petra Dunselman, company director, born in Amsterdam (the Netherlands) on 6 April 1965 and professionally residing at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

as managers for an unlimited duration.

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze février,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

WILTSHIRE HOLDINGS LIMITED, une société soumise et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, en cours d'immatriculation;

représentée par Monsieur Gaël Castex, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vaduz le 13 février 2007.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination SHROPSHIRE S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit sous réserves en tout temps de se conformer à toute loi et en particulier celle sur le secteur financier. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut de plus s'engager dans des opérations de location et de crédit-bail avec d'autres compagnies pour des biens de toute forme et de toute nature et ce dans les limites permises par les lois applicables en la matière.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant (s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autre, seront signés par le Président et éventuellement par le secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par le Gérant, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer au(x) associé(s) comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, déclare souscrire au nombre de parts sociales et les libérer en espèces à concurrence des montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
WILTSHIRE HOLDINGS LIMITED	12.500,-	500	12.500,-
Total:	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Assemblée Générale extraordinaire

L'associé unique, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer:

- Madame Zamyra Cammans, directrice de sociétés, née à Utrecht (Pays-Bas) le 11 février 1969 et demeurant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg et

- Madame Petra Dunselman, directrice de sociétés, née à Amsterdam (Pays-Bas) le 6 avril 1965 et demeurant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,
en qualité de gérants pour une durée illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Castex, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, vol. 32CS, fol. 2, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007036510/220/496.

(070032405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

GFM (CE) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.650.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.245.

—
In the year two thousand and seven, on the sixth day of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GFM (CE) S.A., a public limited company, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.245 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed of the notary Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, (Grand Duchy of Luxembourg) dated 8 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 1264 p. 60638 dated 30 June 2006 and whose articles of associations (the «Articles») were amended by a deed dated 23 May 2006, not yet published.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary and the meetings elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders (the «Shareholders») present or represented and the number of shares held by the Shareholders as shown on an attendance list signed by the Shareholders or his proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 1,320,000 shares with a par value of 1.25 euro each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-), so as to raise it from its present amount of one million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,650,000.-) up to two million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 2,650,000.-) by the issue of eight hundred thousand (800,000) shares having a par value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, with the same rights and obligations as the existing shares (the «New Shares»).

2. To resolve that the New Shares will be subscribed by GROSVENOR INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LIMITED, and paid up by a contribution in cash of an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-).

3. To amend article 5 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decision, which shall read now as follows:

«The corporate capital of the Company is set at two million six hundred and fifty thousand euro (EUR 2,650,000.-) divided into two million one hundred and twenty thousand (2,120,000) shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25)».

4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Shareholders in compliance with the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-), so as to raise it from its present amount of one million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,650,000.-) up to two million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 2,650,000.-) by the issue of eight hundred thousand (800,000) shares having a par value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The other Shareholder having waived its their preferential subscription right the New Shares will be subscribed by GROSVENOR INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LIMITED, a company registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 4056191 with its registered office at 70, Grosvenor Street, London W1K 3 JP, United Kingdom, and paid up by a contribution in cash of an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 1,000,000.- Euros, as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decision, which shall read now as follows:

«The corporate capital of the Company is set at two million six hundred and fifty thousand euro (EUR 2,650,000.-) divided into two million one hundred and twenty thousand (2,120,000.-) shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25)».

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 12,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GFM (CE) S.A., société anonyme, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 101.245 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Léon Thomas connu sous le nom de Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1264 p. 60638 en date du 30 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés par un acte du 23 mai 2006, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires (les «Actionnaires») présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste ainsi que les procurations ne varietur seront enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 1.320.000 actions d'une valeur nominale de 1,25 euros chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-), afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent cinquante mille euros (EUR 1.650.000.-) à deux millions six cent cinquante mille euros (EUR 2.650.000.-) par l'émission de huit cent mille (800.000) actions nouvelles ayant une nominale d'un euro et vingt cinq centimes (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

2. Souscription des Nouvelles Actions par GROSVENOR INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LIMITED, et libération par un apport en numéraire d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-).

3. Modification de l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société pour qu'il reflète cette décision, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent cinquante mille euros (EUR 2.650.000.-) divisé en deux millions cent vingt mille (2.120.000.-) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes chacune (EUR 1,25).»

4. Divers

Après les délibérations, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent cinquante mille euros (EUR 1.650.000,-) à deux millions six cent cinquante mille euros (EUR 2.650.000,-) par l'émission de huit cent mille (800.000) actions nouvelles ayant une nominale d'un euro et vingt cinq centimes (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'autre Actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les Nouvelles Actions seront souscrites par GROSVENOR INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LIMITED, une Société inscrite au registre des sociétés d'Angleterre et de Gales sous le N ° 4821118, avec siège social à 70, Grosvenor Street, London W1K 3 JP, et libérées par un apport en numéraire d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 1.000.000,- Euros, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société pour qu'il reflète cette décision, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à deux million six cent cinquante mille euros (EUR 2.650.000,-) divisé en deux million cent vingt mille (2.120.000,-) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes chacune (EUR 1,25).»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la société en raison des présentes, est estimé approximativement à 12.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée qu'en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157S, fol. 83, case 8. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037105/211/147.

(070033415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Willette Corporation S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.102.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 53.155.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 73 du 12 février 1996.

Le bilan au 30 novembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007036935/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00396. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Alequine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.329.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société BARRIDGE PARTNERS LTD, ayant son siège social à Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée le 20 décembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme de droit luxembourgeois ALEQUINE S.A., Luxembourg, section B, n ° 112.329, ayant son siège social à Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, a été constituée le 24 novembre 2005.

2. Que le capital social de la société anonyme ALEQUINE S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que l'actionnaire unique est devenu propriétaire de toutes les actions de ladite société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique, la soussignée déclare expressément procéder à la dissolution de la société.

5. Que l'actionnaire unique, en tant que liquidateur s'engage de façon expresse à prendre à sa charge l'actif et le passif, connu ou inconnu, de la société ALEQUINE S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

6. Que l'actionnaire unique donne décharge à tous les administrateurs et au commissaire de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de, la société.

8. Qu'il est procédé à l'annulation du registre d'actionnaires et des actions de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 44, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037095/211/40.

(070033435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Willette Corporation S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.102.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 53.155.

—
La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 73 du 12 février 1996.

Le bilan au 30 novembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007036937/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00397. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070032790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Peabody Boetie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.360.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) PI EUROPE 1 S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 3,217,700.39, having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Company under number B 71.260 (PI EUROPE 1),

represented by M^e Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 20 December 2006 and,

2) CONSTRUCTA ASSET MANAGEMENT S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 75, rue de Miromesnil, F-7508 Paris, France registered with the Paris Trade Register under number B 424 387 223 (CONSTRUCTA),

represented by M^e Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 20 December 2006;

PI EUROPE 1 and CONSTRUCTA being collectively referred to as the «Shareholders».

Said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that the Shareholders are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée PEABODY BOETIE S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 25 April 2003, published in the Mémorial C, n^o 569 on 24 May 2003, the articles of incorporation of which have last been amended following a deed of the undersigned notary on 5 June 2003, published in the Mémorial C, n^o 875 on 27 August 2003, whose corporate capital is set at EUR 2,172,500.- (the «Company»).

The Shareholders have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To reduce the Company's corporate capital by an amount of two million one hundred sixty thousand one hundred euro (EUR 2,160,100.-) to bring it from its current amount of two million one hundred seventy-two thousand five hundred euro (EUR 2,172,500.-) divided into eighty-two thousand five hundred fifty-five (82,555) class A shares and four thousand three hundred forty-five (4,345) class B shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), to twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) divided into four hundred seventy-one (471) class A shares and twenty-five (25) class B shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by way of repurchase and cancellation of eighty-two thousand eighty-four (82,084) class A shares and four thousand three hundred twenty (4,320) class B shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1).

3. To grant full powers to the board of managers of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the resolutions to be adopted under items 1) and 2).

4. Miscellaneous

Then, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to reduce the Company's corporate capital by an amount of two million one hundred sixty thousand one hundred euro (EUR 2,160,100.-) to bring it from its current amount of two million one hundred seventy-two thousand five hundred euro (EUR 2,172,500.-) divided into eighty-two thousand five hundred fifty-five (82,555) class A shares and four thousand three hundred forty-five (4,345) class B shares, each with a nominal value of twenty-five euro

(EUR 25.-), to twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) divided into four hundred seventy-one (471) class A shares and twenty-five (25) class B shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by way of repurchase and cancellation of (i) eighty-two thousand eighty-four (82,084) class A shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of two million fifty-two thousand one hundred euro (EUR 2,052,100.-) to PI EUROPE 1 and (ii) four thousand three hundred twenty (4,320) class B shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of one hundred eight thousand euro (EUR 108,000.-) to CONSTRUCTA.

The repayments may only take place with due respect of the rights of the existing creditors of the Company.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders resolved to amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 6. Capital (paragraph 1).** The share capital is set at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) divided into four hundred seventy-one (471) class A Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share («Class A Shares») and twenty-five (25) class B Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share («Class B Shares»).»

Third resolution

The Shareholders resolved to grant full powers to the board of managers of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the above resolutions taken by the shareholders and in particular to amend the shareholders' register.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) PI EUROPE 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément à et régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 3.217.700,39, ayant son siège social au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.260 (PI EUROPE 1),

représentée par M^e Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2006 et,

2) CONSTRUCTA ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme constituée conformément à et régie par le droit français, ayant son siège social au 75, rue de Miromesnil, F-75008 Paris, France, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 424 387 223 (CONSTRUCTA),

représentée par M^e Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2006.

PI EUROPE 1 et CONSTRUCTA étant collectivement désignés comme les «Associés».

Lesdites procurations resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés de la Société ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PEABODY BOETIE S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 25 avril 2003, publié au Mémorial C n^o 569 le 24 mai 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 5 juin 2003, publié au Mémorial C n^o 875 le 27 août 2003, et dont le capital social est fixé à EUR 2.172.500,- (la «Société»).

Les Associés ont reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions cent soixante mille cent euros (EUR 2.160.100,-) de manière à le porter de son montant actuel de deux millions cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 2.172.500,-), divisé en quatre-vingt-deux mille cinq cent cinquante-cinq (82.555) parts sociales de catégorie A et quatre mille trois cent quarante-cinq (4.345) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en quatre cent soixante-et-onze (471) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par voie de rachat et d'annulation de quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-quatre (82.084)

parts sociales de catégorie A et quatre mille trois cent vingt (4.320) parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter la résolution devant être adoptée conformément au point 1).

3. Accorder tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de prendre toutes mesures nécessaires en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure du nécessaire, les résolutions à adopter en vertu des points 1) et 2).

4. Divers.

Les Associés ont alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent soixante mille cent euros (EUR 2.160.100,-) de manière à le porter de son montant actuel de deux millions cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 2.172.500,-), divisé en quatre-vingt-deux mille cinq cent cinquante-cinq (82.555) parts sociales de catégorie A et quatre mille trois cent quarante-cinq (4.345) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en quatre cent soixante-et-onze (471) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par voie de rachat et d'annulation de (i) quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-quatre (82.084) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et remboursement de deux millions cinquante-deux mille cent euros (EUR 2.052.100,-) à PI EUROPE 1 et (ii) quatre mille trois cent vingt (4.320) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et remboursement de cent huit mille euros (EUR 108.000,-) à CONSTRUCTA.

Lesdits remboursements ne pourront s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital social. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par quatre cent soixante-et-onze (471) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales A») et par vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales B»).»

Troisième résolution

Les Associés décident d'accorder tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de prendre toutes mesures requises en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure nécessaire, les résolutions ci-dessus adoptées par l'assemblée générale des associés et en particulier pour modifier le registre des associés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 63, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037237/239/150.

(070033359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Lux-Minerals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 91.790.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mars 2007.

Référence de publication: 2007036938/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00205. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Casavitae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 124.729.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Madame Margret Schroeder, employée privée, née à Pruem (Allemagne), le 22 avril 1953, demeurant à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CASAVITAE S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion immobilière.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'une agence de publicité ainsi que des travaux administratifs de bureau à l'exclusion de toutes activités rentrant dans les professions d'expert comptable et de conseil économique.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Margret Schroeder, employée privée, née à Pruem (Allemagne), le 22 avril 1953, demeurant à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
- 2.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:
 - Madame Margret Schroeder, employée privée, née à Pruem (Allemagne), le 22 avril 1953, demeurant à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Schroeder, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2007, vol. 540, fol. 95, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007036513/231/112.

(070032404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

MAISON Eugène SCHROEDER Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 1, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 50.284.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mars 2007.

Référence de publication: 2007036939/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00207. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Shay Properties Bury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.723.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The public limited liability company THE SIXTH BELFRY PROPERTIES (UK) S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies in Luxembourg under the number B 120.807,

duly represented by Mr Jérôme Azzi, Lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given in Luxembourg on February 14, 2007.

The said power, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name. There is hereby formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of SHAY PROPERTIES BURY S.à r.l. (hereinafter the «Company»)

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within Luxembourg-City by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of its members.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company's purpose is also to acquire, dispose of, develop, manage, lease, sub-let, mortgage, borrow, invest, rent and administer in land, buildings, apartments and real property either on its own account or as trustee, nominee or agent of any other company or persons corporate or otherwise to act as estate agent, contractor, developer, surveyor, managing agent and other persons and generally to act as agent and trustee to undertake or direct the management and administration of any property, building, land or estate in the capacity of steward or receiver to improve the facilities of the same to purchase and sell the same or any shares or interest therein and to transact for commission or otherwise the general business of property investment and management and generally to transact by way of purchase, sale, lease, mortgage, exchange or otherwise with real and personal property, to maintain and repair the footpaths, car park, roads and private areas.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial, commercial enterprise or property investment in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests and investments.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in foreign and Irish currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital units

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the Company is set at GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) represented by 100 (one hundred) corporate units with a par value of GBP 100.- (one hundred Pounds Sterling) each.

Art. 6. Authorised share capital. The authorised capital is set at GBP 5,000,000.- (five million Pounds Sterling) represented by 50,000 (fifty thousand) corporate units with a nominal value of GBP 100.- (one hundred Pounds Sterling) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period expiring five years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be inte-

grated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the manager(s) may from time to time determine.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the corporate units representing part or all such increased amount of capital.

Each time the manager(s) shall act so as to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the manager(s) shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 7. Increase - Decrease of the share capital. The subscribed and authorised capital of the Company may be increased or decreased by decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 8. Redemption of corporate units. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own corporate units.

Art. 9. Members meeting. Any validly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Corporate units. Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of corporate units in existence.

Art. 11. Sole member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 12. Transfer of corporate units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 13. Death - Suspension - Bankruptcy. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 14. Creditors - Legal successors. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 15. Number - Appointment - Removal. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 16. Organisation. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another manager as his proxy.

On an exceptional basis, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 17. Minutes. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 18. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 19. Signatory Powers. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 20. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 21. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on April first of each year and shall terminate on March thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on March thirty-first of the year two thousand and seven.

Art. 22. Annual accounts. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on 31 March 2007.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company THE SIXTH BELFRY PROPERTIES (UK) S.A., prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

For registration purposes the share capital amount is evaluated at fourteen thousand eight hundred sixty four euro and fifty cents (EUR 14,864.50).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
2. The number of manager(s) is set at six (6).
3. The following persons are appointed managers for an unlimited period:
 - Mr John Rockett, bank executive, born in Dublin (Ireland) on 20th November 1950, professionally residing at Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, Republic of Ireland;
 - Mr John Wilkinson, bank executive, born in Dublin (Ireland) on 6th November 1950, professionally residing at Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, Republic of Ireland.
 - Mr Pierre Metzler, Lawyer, born in Luxembourg on 28th December 1969, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Aidan Foley, Director, born in Waterford (Ireland) on 8th December 1976, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Brian Chard, Chartered Secretary, born in Staines, Middlesex, United Kingdom, on 26th May 1948, residing professionally at Suite 6, Audley house, 9 North Audley Street, London W1K 6ZD, United Kingdom;
 - Mr Hugo Neumann, Director, born in Amsterdam (Netherlands) on 21st October 1960, residing professionally at 16, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.
4. The manager(s) is (are) authorised to delegate the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any manager or to any committee (the members of which need not be managers).

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme THE SIXTH BELFRY PROPERTIES (UK) S.A., une société, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.807,

dûment représentée par Monsieur Jérôme Azzi, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 14 février 2007 à Luxembourg.

Cette procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de SHAY PROPERTIES BURY S.à r.l. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg en vertu d'une résolution du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre les activités habituelles au siège social de la Société ou la communication de ce siège avec les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelque autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

L'objet de la Société est encore d'acquérir, céder, développer, gérer, louer, sous-louer, hypothéquer, emprunter, investir, mettre à disposition, et administrer des terres, des constructions, des appartements et l'immobilier, que ce soit pour son propre compte ou comme fiduciaire, représentant ou agent de toute autre société ou personnes morales ou autrement d'agir comme agent immobilier, entrepreneur, développeur, contrôleur, gestionnaire et autre et en général d'agir comme gérant et fiduciaire pour assumer ou assurer la gestion et l'administration de toute propriété, construction, terres ou domaine, comme gardien ou receveur afin d'améliorer les installations de ceux-ci, d'acquérir et vendre ceux-ci ou des parts ou intérêts dans ceux-ci et d'exercer contre commission ou autrement l'activité générale d'investissement et de gestion immobilière et en général de procéder par voie d'acquisition, vente, location, hypothèque, échange ou autrement à des transactions immobilières et mobilières, d'assurer le maintien et les réparations des passages, parkings, routes et parties privées.

La société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle, commerciale et d'investissement dans des propriétés à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance éventuellement requise par le biais de prêts, de garanties ou de quelque autre manière. La société pourra de plus effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, en toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation et investissements.

La société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats privilégiés, de titres de créance et d'obligations, sous forme privée et non publique convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quel-

conque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou irlandaise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ces objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé est de cinq millions de livres sterling (GBP 5.000.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) durant une période expirant cinq années après la date de publication de constitution de la société au journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des parts sociales peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le(s) gérant(s) l'aura (auront) déterminé.

Le conseil de gérance pourra donner pouvoir à un membre du conseil de gérance ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil de gérance de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil de gérance prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Art. 7. Augmentation ou réduction de capital social. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'associé unique ou suivant une résolution de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 8. Rachat de parts sociales. La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres parts sociales.

Art. 9. Assemblées générales. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la simple majorité des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 10. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part sociale; si une part sociale est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 11. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Transfert de parts sociales. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 13. Décès - Interdiction - Faillite. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 14. Créancier - Ayant-droit - Héritiers. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 15. Nombre - Désignation - Révocation. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 16. Organisation. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 17. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 18. Pouvoirs. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux

à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 19. Pouvoirs de signature. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 20. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commencera le premier avril et se terminera le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels. A la fin de chaque exercice, le Conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 mars 2007.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par la société THE SIXTH BELFRY PROPERTIES (UK) SA, préqualifiée, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social est évalué à quatorze mille huit cent soixante-quatre euros et cinquante cents (EUR 14.864,50).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme mentionné ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à 6 (six).
3. Les personnes suivantes ont été nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - M. John Rockett, cadre de banque, né à Dublin (Irlande) le 20 novembre 1950, demeurant professionnellement à Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, République d'Irlande;
 - M. John Wilkinson, cadre de banque, né à Dublin (Irlande) le 6 novembre 1950, demeurant professionnellement à Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, République d'Irlande;

- M. Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Aidan Foley, directeur, né à Waterford (Irlande), le 8 décembre 1976, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Brian Chard, secrétaire agréée, né à Staines, Middlesex, Royaume-Uni, le 26 mai 1948, demeurant professionnellement à Suite 6, Audley House, 9 North Audley Street, London W1K 6ZD, Royaume-Uni;

- M. Hugo Neumann, directeur, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 21 octobre 1960, demeurant professionnellement au 16, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires à tout (tous) membre(s) du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être gérants).

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Azzi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 200, vol. 32CS, fol. 11, case 9. — Reçu 148,64 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007036528/220/491.

(070032336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

CPI Capital Partners Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.948.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

T. van Ingen / D. Beaucé

Référence de publication: 2007036947/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pinnacle Prime 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.033.

Transfert de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 novembre 2006 que la société PINNACLE PRIME 2 S.à r.l., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg, a cédé 500 parts sociales (400 parts sociales de catégorie A et 100 parts sociales de la catégorie B) qu'elle détenait dans la société, à raison de:

- 152 parts sociales de catégorie A et 100 parts sociales de catégorie B à Monsieur Hakan Kodak, né le 20 mai 1965 à Istanbul (Turquie) avec adresse professionnelle à Gokturk Merkez Mahallesi Istanbul Evleri B Blok D: 8 Kemerburgaz, Istanbul, Turquie;

- 168 parts sociales de catégorie A à Monsieur Zafer Ergüven, né le 15 octobre 1971 à Izmir (Turquie) avec adresse professionnelle à Gokturk Merkez Mahallesi Istanbul Evleri G2 Blok D: 1 Kemberburgaz, Istanbul, Turquie;

- 75 parts sociales de catégorie A à Monsieur Maxence Liagre, né le 10 octobre 1971 à La Celle-Saint-Cloud (France) avec adresse professionnelle à Bayan Sokak No: 9 Emirgan Istanbul, Turquie;

- 5 parts sociales de catégorie A à Monsieur Kurtar Güldenir, né le 17 mars 1959 à Nigde (Turquie) avec adresse professionnelle à Ayvalı Çiftligi Mevkii Is Koray Kasaba Sitesi Ayvalı Çiftligi Cad. 2C 34760 Ömerli - Istanbul, Turquie;

Depuis, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

- Monsieur Hakan Kodak:	152 parts sociales de catégorie A
et	100 parts sociales de catégorie B
- Monsieur Zafer Ergüven:	168 parts sociales de catégorie A
- Monsieur Maxence Liagre:	75 parts sociales de catégorie A
- Monsieur Kurtar Güldenir:	5 parts sociales de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINNACLE PRIME 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007036991/250/32.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

VG Invest International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.114.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 19 février 2007, que la liquidation de la société, décidée en date du 14 novembre 2006, a été clôturée et que VG INVEST INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour VG INVEST INTERNATIONAL S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Pour le Liquidateur

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2007036948/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Victory Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 23.196.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2006, les mandats des administrateurs Dott. Severo Antonini, M. Marzio Dotti et M. Antonio Ventura ainsi que celui du Commissaire aux comptes CONSULFIDE S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012. La démission de Mme Sandrine Citti de ses fonctions d'administrateur en date du 5 juillet 2006 a été ratifiée.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour VICTORY HOLDING S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
C. Day-Royemans / L. Heck
Vice-President

Référence de publication: 2007036949/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Monster Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 61.333.

Monsieur Patrick Hansen n'est plus administrateur ni Président du Conseil d'Administration de la société.

Messieurs Hubert Schumacher et Patrick Kersten ne sont plus administrateurs de la société.

Monsieur Marc Rauchs n'est plus commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Pour avis
MONSTER LUXEMBOURG S.A.

Signature
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007037009/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Aran International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.174.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARAN INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007036952/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00908. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.791.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 12 février 2007

1. L'associé unique a décidé de fixer le nombre de gérants à 4 (quatre).
2. L'associé unique a décidé de nommer M. Stefan Graw, gérant de sociétés, né le 13 juillet 1965 à Lübeck (Allemagne), demeurant à Bahnstr. 1a, D-21509 Glinde (Allemagne) comme gérant de la Société avec effet immédiat pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes clos au 31 mars 2007.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

1. M. Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg;
2. Mlle Samia Rabia, avocat à la Cour, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg;

3. M. Stefan Graw, gérant de sociétés, né le 13 juillet 1965 à Lübeck (Allemagne), demeurant à Bahnstr. 1a, D-21509 Glinde (Allemagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036954/280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Luxury Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 84.772.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 4 octobre 2006, les mandats d'administrateurs de catégorie B de Messieurs John Seil et Guy Hornick ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Le mandat de commissaire aux comptes de AUDIEX S.A. a également été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007037011/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Multiplan Group S.A./N.V./Ltd/AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 52.191.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 décembre 2006 que:

- l'Assemblée renomme MM. C.W.J.M. van Erp, E.J. Bults et MULTIPLAN MANAGEMENT S.à r.l. comme administrateurs de la société et ceci jusqu'à la prochaine Assemblée approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2006,

- l'Assemblée renomme M. Han Fred J.F. de Wolf comme commissaire aux comptes et ceci jusqu'à la prochaine Assemblée approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

M. C.W.J.M. van Erp / M. E.J. Bults.

Référence de publication: 2007036989/695/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Insutrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.136.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le mercredi 22 novembre 2006

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 7: Démission d'un administrateur: Anja Mackelberg

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Madame Anja Mackelberg en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat.

Résolution 8: Cooptation de Madame Saliha Merini

Le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Saliha Merini, demeurant professionnellement au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant qu'Administrateur avec effet immédiat, en remplacement de Madame Anja Mackelberg démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2007, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2006,

La prochaine Assemblée Générale confirmera le mandat d'Administrateur de Madame Saliha Merini.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007036973/4685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Zirkem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.184.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036977/664/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06493. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

CardioNord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.627.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007036980/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00925. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Rivar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.980.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2006

L'Assemblée Générale procède à la démission M. Jean Lambert, Administrateur, demeurant en 11, rue A. Chevalier, Luxembourg à compter du 20 décembre 2006.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, un nouvel administrateur, à savoir:

- Monsieur Luc Verelst, né le 23 avril 1954, demeurant 19, rue des Ardoisières à 6690 Vielsalm (Belgique)

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007036981/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00694. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070033302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Gian Burrasca S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 76.396.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007037015/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00808. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070032762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Rosebush S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.763.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037010/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00809. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070032761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037008/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00813. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070032759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Luxhelios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.279.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037005/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00814. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070032757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Estée Lauder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.364.800,00.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 101.019.

—
RECTIFICATIF

Extrait modificatif du bilan déposé le 28 novembre 2006 sous la référence L060128525.04

La date des comptes annuels est erronée, la date correcte est comme suit:

Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg le 24 novembre 2006 sous la référence LSO BW/06940, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

ESTEE LAUDER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007037515/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

TS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.120.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037508/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01706. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

A.L.T. Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.430.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037507/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01705. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Internationale Beteiligungen Holding AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.940.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2005 - Ce bilan de publication annule et remplace celui déposé le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037504/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00888. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Golfe de Bougie SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.325.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale de la société anonyme GOLFE DE BOUGIE S.A., reçu par le notaire Henri Beck de résidence à Echternach en date du 21 août 2006, enregistré à Echternach le 23 août 2006, volume 362, folio 58, case 1, que:

- 1) la clôture de la liquidation de la société a été prononcé,
- 2) les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société.

Echternach, le 5 mars 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007037501/201/18.

(070034063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Vicus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 7, rue Jean-Pierre Ledure.

R.C.S. Luxembourg B 75.781.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 janvier 2007 que:

La société INTERAUDIT Sàrl démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2005

La société FIDU-CONCEPT Sàrl, experts-comptables et fiscaux, ayant son siège au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2010.

Les mandats des administrateurs

- Monsieur Marcus Paquet, né le 17 juin 1964 à Bad Schwalbach (D), demeurant à 13, rue des Vergers, L-5575 Remich
- Madame Suzette Paquet-Ernst, née le 24 juillet 1967 à Bad Schwalbach (D), demeurant à Zachengrundring 86, D-01328 Dresden

- Madame Hildegard Horst, née le 24 octobre 1941 à Trèves (D), demeurant à 7, rue Jean-Pierre Ledure, L-5620 Mondorf-les-Bains

sont prolongés avec effet au 1^{er} janvier 2005 pour une durée de six ans. Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007036996/3560/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 15.302.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

M. J. Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2007036997/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00876. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. J. Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2007036998/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00872. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

M. J. Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2007036999/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00867. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Fin.Sia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.218.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 juin 2006
tenue extraordinairement le 10 novembre 2006*

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour FIN.SIA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037020/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Klingelberg Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 55.451.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 janvier 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2007:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Diether Klingelberg, administrateur de sociétés, demeurant Via Casoro 17, CH-6917 Barbengo, Président;

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2007:

- H.R.T. REVISION S.à r.l., 23, Val Fleuri, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037013/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Uta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 janvier 2007

Sont renommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011:

Signataire de catégorie A:

- Monsieur George Aase, demeurant au 45, Lindenstrasse, CH-8802 Kilchberg, Suisse.

Signataires de catégorie B:

- Monsieur Bruno Schefer, demeurant au 8, Erlenweg, CH-8704 Herrliberg, Suisse

- Madame Barbara V. Stuber, demeurant au 6, Blumenweg, CH-8853 Lachen, Suisse, administrateur délégué

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037012/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Obelsa Biotechnology Specialist Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.254.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 5 mai 2006 entre:

Société domiciliée: OBELSA BIOTECHNOLOGY SPECIALIST COMPANY S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 116.254

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 16 février 2007

Fait à Luxembourg, le 16 février 2007.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037033/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Obelsa Biotechnology Specialist Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.254.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le seize février

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Mwenze Kiswaka, sans profession, né à Kinshasa, le 21 juillet 1975, demeurant au 18, avenue de la Briqueterie, B-1300 Wavre, représenté par Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Lumbashi le 13 février 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée unipersonnelle OBELSA BIOTECHNOLOGY SPECIALIST COMPANY S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116.254, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 5 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1345 du 12 juillet 2006 dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Que le comparant, Monsieur Mwenze Kiswaka, prénommé et représenté comme dit ci-avant, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Il déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société OBELSA BIOTECHNOLOGY SPECIALIST COMPANY S.à r.l. et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute, pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: B. Kunnari, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 février 2007, REM 2007/379. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007037090/5770/46.

(070032997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Masfin SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.042.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 29 juin 2001 entre:

Société domiciliée: MASFIN S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 83 042

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. Société Anonyme 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 20 décembre 2006

Fait à Luxembourg, le 20 février 2007.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037037/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05924. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Fobafin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.160.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 4 décembre 2000 entre:

Société domiciliée: FOBAFIN S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 79 160

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 12 janvier 2007

Fait à Luxembourg, le 20 février 2007.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037035/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Reamon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.251.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 février 2007*

La démission de Monsieur De Bernardi Angelo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
REAMON HOLDING S.A.
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007037537/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pempa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 116.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 septembre 2006.
H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007037529/242/12.

(070033965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Levens Administration Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 57.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.
P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007037530/212/12.

(070033800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

SOLA Optical Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.643.

Le bilan pour la période du 23 février 2005 (date de constitution) au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036966/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00643. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.
